



Note informative

Places dans les écoles : planifier est nécessaire

Places dans les écoles : planifier est nécessaire

La Région bruxelloise doit faire face à une pression démographique considérable. Selon les prévisions, sa population augmentera de 13 % de 2010 à 2020, passant de 1.088.138 habitants à 1.230.611 habitants.

De 2010 à 2015, la population scolaire dans le fondamental augmentera de 18.000 élèves, d'après les chiffres qu'avance Charles Picqué, ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Gouvernement interfrancophone (Cocof, Région wallonne et Communauté française) a décidé, le jeudi 3 mars 2011, de la localisation des 4.151 nouvelles places dévolues aux écoles fondamentales bruxelloises. Ces nouvelles places se répartiront entre 13 écoles du réseau de la Communauté française et de l'Officiel subventionné, principalement dans les communes du centre et du nord-ouest de la capitale.

Concernant le réseau Libre, un appel à projet doit être lancé en vue de l'attribution des subventions, début 2012, par le Fonds de garantie. Cette étape devra permettre la création du solde des 5.643 nouvelles places prévues dans la Région de Bruxelles-Capitale soit 1.492 places.

Cette décision marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre du Plan de Construction et Rénovation des Bâtiments scolaires, adopté par le Gouvernement de la Communauté française le 11 octobre 2010. 400 millions d'euros sont mobilisés pour rénover les 49 établissements scolaires inscrits dans l'ex-PPP, et créer 10.525 nouvelles places pour l'ensemble de la Communauté française.

Toutefois, les chiffres parlent d'eux-mêmes, ces mesures ne suffiront pas à accueillir dans le fondamental les 18.000 élèves annoncés. Et que dire pour le secondaire qui devra les accueillir un jour ?

La Région de Bruxelles-Capitale a, dans l'urgence, débloqué en mai 9 millions d'euros pour créer 3 500 places dans les écoles fondamentales (maternelles et primaires) de Bruxelles. Le gouvernement flamand a introduit le 15 juillet devant la Cour constitutionnelle un recours en annulation de cette décision de la Région bruxelloise.

L'UFAPEC regrette que la Région de Bruxelles-Capitale n'ait pas conclu un accord de coopération pour que cette mesure puisse être sans reproche.

L'UFAPEC invite les responsables politiques à anticiper les phénomènes démographiques et à prévoir les places nécessaires, en temps utile, pour permettre à chaque enfant de trouver une place dans une école, fondamentale ou secondaire.

Pour toute question/contact presse :

Pierre-Paul Boulanger, Président

0473/67.39.97

pierre-paul.boulanger@ufapec.be

Siège administratif : Av. des Combattants, 24 – 1340 Ottignies

Tél. : 010/42.00.50 - Fax : 010/42.00.59.

Siège social : Rue Belliard, 23 A - 1040 Bruxelles

info@ufapec.be www.ufapec.be